

Ville de Lac-Sergent

1525, chemin du Club-Nautique Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0 Courriel : lac-sergent@derytele.com Site internet : www.villelacsergent.com

Tél.: 418 875-4854 Téléc.: 418 875-3805

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée à l'effet que le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lors de la séance extraordinaire qui se tiendra lundi 21 septembre 2020 à 19H00, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club Nautique.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la secrétaire-trésorière, et ce, avant le 18 septembre 2020.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

Situé au 909, chemin des Hêtres et désigné par le numéro de lot 4 601 576 dans le cadastre du Québec.

- 1. Rendre conforme la hauteur du bâtiment secondaire (garage) qui sera diminué à une moyenne au sol de 5.970 mètres et lequel excédera la hauteur du bâtiment principal de 24 centimètres alors que les normes réglementaires sont :
 - de 6 mètres maximum, tel que stipulé à l'article 7.2.4, paragraphe 3 du Règlement de zonage no 314-14;
 - ET ne pas excéder la hauteur du bâtiment principal, tel que stipulé à l'article 4.1 du Règlement de zonage no 314-14.

Fait à Lac-Sergent, ce 2 septembre 2020.

Mosée Brouillette Directrice générale Et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site *Internet* de la Ville de Lac-Sergent le 2 septembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 septembre 2020.

Mme Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière